



Soutenir et
développer
la lecture
publique
en Maine-et-
Loire

LE NOUVEAU CONVENTIONNEMENT
DU BIBLIOPÔLE AVEC LES COLLECTIVITÉS

bibliopole.maine-et-loire.fr

 maine_et_loire |  Département49

  DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

LES BIBLIOTHÈQUES ÉVOLUENT, LE CONTEXTE TERRITORIAL CHANGE,

le Département de Maine-et-Loire poursuit ses efforts en matière de lecture publique en proposant de renouveler son engagement aux côtés des collectivités.



le BibhoPôle

5 atouts pour les territoires

1

Contribue au dynamisme du département en matière de lecture publique

2

Actualise l'engagement commun sur de nouvelles bases administratives

3

S'assure d'un maillage territorial de qualité

4

Aide à la structuration et au développement d'une offre de services de qualité pour l'ensemble des habitants de Maine-et-Loire

5

Propose une convention de partenariat et d'objectifs qui constitue une feuille de route à court, moyen ou long terme, pour les collectivités partenaires, mais aussi pour le Département

? \

Qu'est-ce qu'une bibliothèque aujourd'hui ?

- Un carrefour d'information et de savoir avec des collections variées
- Un service public culturel
- Une place citoyenne favorisant le lien social
- Un lieu à proximité de chez soi
- Un espace convivial pour tous
- Un moyen de diffusion culturelle et d'animation

Le

conventionnement



Critères

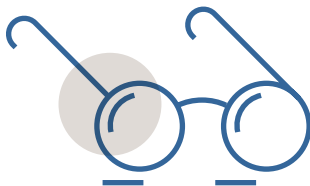
Le conventionnement correspond à des exigences minimales ou de simples recommandations. Certains critères sont fondamentaux comme :

- La surface de la bibliothèque
- Les heures d'ouverture au public
- Le personnel
- Le budget d'acquisition des imprimés (livres et revues)
- Le budget d'action culturelle
- La circulation des collections (pour les réseaux)



Qu'est-ce qu'une plateforme ?

LE BIBLIOPÔLE NE DESSERT PLUS CHAQUE BIBLIOTHÈQUE MAIS UNE TÊTE DE RÉSEAU. Les documents de la plateforme peuvent être entreposés dans un espace dédié ou intégrer complètement les collections de la bibliothèque dépositaire de la plateforme. Pour le territoire d'Angers Loire Métropole, le BiblioPôle constitue lui-même une plateforme.



Typologie

Le conventionnement s'appuie sur une typologie des bibliothèques et des réseaux, établie selon la taille des collectivités.

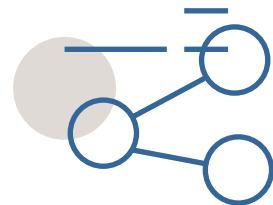
Typologie des bibliothèques

- PL** **Points lecture**
moins de 2 000 habitants
- BR1** **Bibliothèque relais niveau 1**
de 1 000 à 3 000 habitants
- BR2** **Bibliothèque relais niveau 2**
de 3 001 à 5 000 habitants
- BM** **Bibliothèque-médiathèque**
plus de 5 001 habitants ou commune répondant aux critères DRAC
- MU** **Médiathèque urbaine**
ou à **vocation territoriale**
+ de 10 000 habitants

Typologie des réseaux

Les bibliothèques situées dans une commune nouvelle sont automatiquement considérées comme appartenant à un même réseau. Deux bibliothèques et plus forment un réseau :

- Réseau S** : 2 à 4 bibliothèques
- Réseau M** : 5 à 8 bibliothèques
- Réseau L** : 9 à 14 bibliothèques
- Réseau XL** : 15 à 20 bibliothèques
- Réseau XXL** : 21 et + bibliothèques



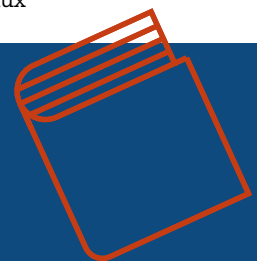
Services

Ces services sont pour la plupart communs à toutes les bibliothèques. Cependant, certains sont différenciés selon le type de bibliothèques ou de réseaux.

- Offre documentaire
- Offre numérique
- Offre culturelle
- Offre de formations et conseils
- Offre de communication

Des dessertes variées et adaptées :

- Quantité de documents prêtés réglementée ou à la carte
- Quotas prédéfinis selon les genres/types de documents ou choix négocié avec le BiblioPôle
- Desserte au BiblioPôle ou directement dans les bibliothèques
- Desserte par tournée de bibliobus dans les bibliothèques ou sur une plateforme mise en place par la collectivité partenaire
- Nombre de rotations variable selon les bibliothèques/réseaux



Critères d'éligibilité au conventionnement

Engagements des bibliothèques partenaires

LES BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES

Types de critères

	PL - 2 000 habitants	BR1 1 000 à 3 000 habitants	BR2 3 001 à 5 000 habitants	BM-MM + de 5 001 habitants ou commune répondant aux critères DRAC*	MU-MVT + de 10 000 habitants
Moyens matériels et techniques					
Surface bâtiment (tout public)	Au moins 30 m ²	Au moins 70 m ²	Au moins 100 m ²	Au moins 100 m ² (0,07m ² /hab. -critère DRAC)	Au moins 500 m ² (0,10m ² /hab.)
Accessibilité PMR	✓	✓	✓	✓	✓
Plateforme (espace dédié ou intégré dans les rayonnages existants)	✓	✓	✓	✓	✓
Mobilier spécifique	✓	✓	✓	✓	✓
Ligne téléphonique, accès internet pour la gestion interne et boîte mail dédiée	✓	✓	✓	✓	✓
Logiciel de bibliothèque	✓	✓	✓	✓	✓
Poste de consultation du catalogue pour les usagers			✓	✓	✓
Accès internet et multimédia pour le public (poste accessible et/ou wifi public)			✓	✓	✓
Moyens humains					
Heures d'ouverture tout public	4 h minimum	6 h minimum	8 h minimum	12 h minimum	18 h minimum
Objectif d'ici le 31/12/2021	6 h minimum	8 h minimum	10 h minimum	14 h minimum	20 h minimum
Nombre de bénévoles	Au moins 4 bénévoles	Au moins 6 bénévoles	Au moins 8 bénévoles		
Objectif d'ici le 31/12/2021	6 minimum	8 minimum	10 minimum		
Professionnels			Personnel rémunéré et qualifié	Personnel rémunéré et qualifié (responsable : agent B de la filière culturelle)	Personnel rémunéré et qualifié (responsable B ou A de la filière culturelle)
Évaluation : participation à l'enquête annuelle du Ministère de la culture	✓	✓	✓	✓	✓
Moyens liés à l'offre documentaire et l'offre de services					
Budget documents imprimés (livres et périodiques)	Au moins 0,80 €/habitants	Au moins 1 €/habitants	Au moins 1 €/habitants	Au moins 2 €/hab. (critère DRAC)	Au moins 2 €/hab. entre 10 000 et 15 000 habitants Au moins 1,5 €/hab. à partir de 15 001 habitants
Budget documents audiovisuels (musique et cinéma)	Pas de prêts audiovisuels par le BiblioPôle	Facultatif Si emprunt d'un fonds audiovisuel au BiblioPôle, budget supplémentaire Minimum de 0,10 €/hab. (CD) 0,15 €/hab. (DVD) ou un minimum de 300 € (CD) et 500 € (DVD)	Facultatif Si emprunt d'un fonds audiovisuel au BiblioPôle, budget supplémentaire Minimum de 0,10 €/hab. (CD) 0,15 €/hab. (DVD) ou un minimum de 300 € (CD) et 500 € (DVD)	Facultatif Si emprunt d'un fonds audiovisuel au BiblioPôle, budget supplémentaire Minimum de 0,20 €/hab. (CD) 0,30 €/hab. (DVD)	Facultatif Si emprunt d'un fonds audiovisuel au BiblioPôle, budget supplémentaire Minimum de 0,15 €/hab. (CD) 0,20 €/hab. (DVD)
Budget d'animation (action culturelle) Objectif au 01/01/2021	Au moins 0,20 €/hab.	Au moins 0,20 €/hab.	Au moins 0,20 €/hab.	Au moins 0,75 €/hab.	Au moins 0,50 €/hab.

Offres de services du BiblioPôle

Engagements du Département de Maine-et-Loire

PL

- 2 000 habitants

BR1

1 000 à 3 000 habitants

BR2

3 001 à 5 000 habitants

BM-MM

+ de 5 001 habitants ou commune
répondant aux critères DRAC

MU-MVT

+ de 10 000 habitants

Types de services

	PL	BR1	BR2	BM-MM	MU-MVT
Offre documentaire					
Prêts de documents imprimés (sauf mangas)	400 livres max (quotas prédéfinis)	500 livres max (quotas prédéfinis)	500 livres max (quotas prédéfinis)	Quantité à définir selon les besoins	Quantité à définir selon les besoins
Accès au catalogue en ligne du BiblioPôle	✓	✓	✓	✓	✓
Accès au service de réservations (sauf mangas)	✓	✓	✓	✓	✓
Prêts de mangas (selon valorisation des collections)	✓	✓	✓	✓	✓
Prêts possibles de documents audiovisuels (musique et cinéma)		Quotas prédéfinis selon les genres	Quotas prédéfinis selon les genres	Quotas prédéfinis selon les genres	Quotas prédéfinis selon les genres
Partenariat Pôles ressources thématiques				✓	✓
Accès à la « prime réseau »				Si réseau	Si réseau
Accès au fonds professionnel « Culture et bibliothèques »	✓	✓	✓	✓	✓
Offre numérique					
Accès pour les usagers de la bibliothèque aux ressources numériques proposées par le Département (possibilité d'une participation forfaitaire des collectivités à définir annuellement par le Département)	✓	✓	✓	✓	✓
Prêt d'une liseuse chargée de livres numériques	✓	✓	✓	✓	✓
Offre culturelle					
Prêts d'outils d'animation	✓	✓	✓	✓	✓
Prêts de matériels d'animation (vitrines, matériels de projection)	✓	✓	✓	✓	✓
Accès aux appels à projets culturels impulsés par le BiblioPôle	✓	✓	✓	✓	✓
Accompagnement financier de projets culturels impulsés par la bibliothèque (sur la base d'une note d'intention de la bibliothèque et selon le plan annuel d'actions du BiblioPôle)		✓	✓	✓	✓
Offre de formations et conseils					
Accès à l'offre de formations	✓	✓	✓	✓	✓
Accès aux appels à projets formations impulsés par le BiblioPôle (mise en place de formations dédiées et délocalisées sur le territoire)				Si réseau	Si réseau
Visites d'assistance technique/dépannage (aide au désherbage, aide à la cotation, aide informatique documentaire et numérique)	✓	✓	✓		
Service d'ingénierie (accompagnement pour le recrutement, projet d'informatisation ou de réinformatisation, projet de création ou de réaménagement de bibliothèques, aide à la structuration d'un réseau de bibliothèques, à la mise en place d'une politique documentaire et à la mise en œuvre de projets d'action culturelle)	✓	✓	✓	✓	✓
Offre de communication					
Accès au portail du BiblioPôle et ses ressources (sélections de documents, boîte à outils, tutoriels, mise en valeur des actions culturelles montées en partenariat avec le BiblioPôle et du travail des partenaires, bourse de l'emploi...)	✓	✓	✓	✓	✓
Abonnement gratuit au bulletin d'information du BiblioPôle	✓	✓	✓	✓	✓
Remise du florilège annuel de sélections « La Cerise sur... »		✓	✓	✓	✓

Type de critères

	Réseau S	Réseau M	Réseau L	Réseau XL	Réseau XXL
	2 à 4 bibliothèques conventionnées	5 à 8 bibliothèques conventionnées	9 à 14 bibliothèques conventionnées	15 à 20 bibliothèques conventionnées	21 bibliothèques et + conventionnées
Moyens matériels et techniques					
Plateforme <i>(espace dédié ou intégré dans les rayonnages existants)</i>		1 plateforme à mettre en place avant le 31/12/2020	1 plateforme à mettre en place avant le 31/12/2020	Recommandation (1 ou 2 plateformes avant le 31/12/2021)	Recommandation (1, 2 ou 3 plateformes avant le 31/12/2021)
Un logiciel de bibliothèque commun	✓	À mettre en place avant le 31/12/2021	À mettre en place avant le 31/12/2021	À mettre en place avant le 31/12/2021	À mettre en place avant le 31/12/2021
Carte unique et adhésion concertée	À mettre en place avant le 31/12/2021	À mettre en place avant le 31/12/2021	À mettre en place avant le 31/12/2021	Recommandation	Recommandation
Mise à disposition d'au moins un véhicule utilitaire par la collectivité pour le personnel du réseau	✓	✓	✓	✓	✓
Moyens humains et organisation					
Personnels <i>(Recommandation DRAC 1 ETP/2 000 hab.)</i>	Personnel rémunéré et qualifié (selon typologie des bibliothèques composant le réseau)	Personnels rémunérés et qualifiés	Personnels rémunérés et qualifiés	Personnels rémunérés et qualifiés (responsable catégorie B de la filière culturelle)	Personnels rémunérés et qualifiés (responsable de catégorie A - de préférence - ou B de la filière culturelle)
Nombre total de bénévoles : en fonction de la typologie des bibliothèques	✓	✓	✓	✓	✓
Organisation d'un comité de gestion annuel	✓	✓	✓	✓	✓
Moyens liés à l'offre documentaire et à l'offre de services					
Mise en place d'une navette : échange des documents du BiblioPôle et du fonds propre entre bibliothèques du réseau – à mettre en place avant le 31/12/2021	✓	✓	✓	✓	✓
Budget documents imprimés (<i>livres et périodiques</i>) <i>(Recommandation Centre national du livre : 1,5 €/hab. pour les réseaux intercommunaux)</i>	Au moins 1 €/hab. de la commune nouvelle/réseau (avec un objectif à 1,25 €/hab. avant le 31/12/2021)	Au moins 1,25 €/hab. de la commune nouvelle/réseau	Au moins 1,25 €/hab. de la commune nouvelle/réseau	Au moins 0,25 €/hab. de l'EPCI en plus de la part communale (selon la typologie des bibliothèques) ou au total au moins 1,25 €/hab.	Au moins 0,25 €/hab. de l'EPCI en plus de la part communale (selon la typologie des bibliothèques) ou au total au moins 1,25 €/hab.
CRITÈRE FACULTATIF Budget documents audiovisuel (<i>musique et cinéma</i>) Si emprunt de collections audiovisuelles au BiblioPôle :	0,30 €/hab. de la commune nouvelle/réseau soit 0,10 € pour les CD et 0,20€ pour les DVD ou un minimum de 300 € (CD) et 500 € (DVD) / bibliothèque bénéficiaire/ dépositaire	0,30 €/hab. de la commune nouvelle/réseau soit 0,10 € pour les CD et 0,20€ pour les DVD ou un minimum de 300 € (CD) et 500 € (DVD) / bibliothèque bénéficiaire/ dépositaire	0,30 €/hab. de la commune nouvelle/réseau soit 0,10 € pour les CD et 0,20 € pour les DVD ou un minimum de 300 € (CD) et 500 € (DVD) / bibliothèque bénéficiaire/dépositaire	0,20 €/hab. de l'EPCI soit 0,10 € pour les CD et 0,10 € pour les DVD ou un minimum de 300 € (CD) et 500 € (DVD) / bibliothèque bénéficiaire/dépositaire	0,20 €/hab. de l'EPCI soit 0,10 € pour les CD et 0,10 € pour les DVD ou un minimum de 300 € (CD) et 500 € (DVD) / bibliothèque bénéficiaire/dépositaire
Budget d'animation (<i>action culturelle</i>) <i>Objectif au 01/01/2021</i>	Au moins 0,20 €/hab. de la commune nouvelle/réseau	Au moins 0,20 €/hab. de la commune nouvelle/réseau	Au moins 0,20 €/hab. de la commune nouvelle/réseau	Au moins 0,20 €/hab. de l'EPCI	Au moins 0,20 €/hab. de l'EPCI
Des animations concertées et une programmation commune	✓	✓	✓	✓	✓

Offres de services du BiblioPôle

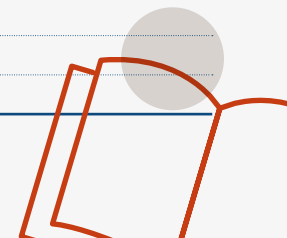
Engagements du Département de Maine-et-Loire

Type de services

	Réseau S	Réseau M	Réseau L	Réseau XL	Réseau XXL
	2 à 4 bibliothèques conventionnées	5 à 8 bibliothèques conventionnées	9 à 14 bibliothèques conventionnées	15 à 20 bibliothèques conventionnées	21 bibliothèques et + conventionnées



	Offre documentaire				
Prêts de documents imprimés (sauf mangas)	1 tournée /an Nombre de documents sur la base de la typologie des bibliothèques composant le réseau Quotas prédéfinis par le BiblioPôle	Plateforme Nombre de documents à étudier avec le BiblioPôle Possibilité de sélectionner le type ou le genre de document Passage sur la plateforme 1 à 2 fois/an par le BiblioPôle	Plateforme Nombre de documents à étudier avec le BiblioPôle Possibilité de sélectionner le type ou le genre de documents Passage sur la plateforme 1 à 2 fois/an par le BiblioPôle	Si plateforme Nombre de documents à étudier avec le BiblioPôle Possibilité de sélectionner le type ou le genre de documents Passage par plateforme 1 à 2 fois/an par le BiblioPôle Si le mode plateforme n'est pas choisi dans un premier temps, quotas prédéfinis par le BiblioPôle, 1 tournée /an / bibliothèque Nombre de documents sur la base de la typologie des bibliothèques composant le réseau	Si plateforme Nombre de documents à étudier avec le BiblioPôle Possibilité de sélectionner le type ou le genre de documents Passage par plateforme 2 fois/an en moyenne par le BiblioPôle (soit 1 à 3 passages selon le nombre de plateformes) Si le mode plateforme n'est pas choisi dans un premier temps, quotas prédéfinis par le BiblioPôle, 1 tournée /an / bibliothèque Nombre de documents sur la base de la typologie des bibliothèques composant le réseau
Accès au catalogue en ligne du BiblioPôle	✓	✓	✓	✓	✓
Accès au service de réservations (sauf mangas)	✓	✓	✓	✓	✓
Prêts de mangas (selon valorisation des collections)	✓	✓	✓	✓	✓
Prêts possibles de documents audiovisuels (musique et cinéma) Nombre de supports selon le nombre de bibliothèques bénéficiaires/dépositaires	Quotas prédéfinis selon les genres	Quotas prédéfinis selon les genres	Quotas prédéfinis selon les genres	Quotas prédéfinis selon les genres	Quotas prédéfinis selon les genres
Partenariat Pôles ressources thématiques	✓	✓	✓	✓	✓
Accès à la « prime réseau »	✓	✓	✓	✓	✓
Accès au fonds professionnel « Culture et bibliothèque »	✓	✓	✓	✓	✓
Offre numérique					
Accès pour les usagers de la bibliothèque aux ressources numériques proposées par le Département (possibilité d'une participation forfaitaire des collectivités à définir annuellement par le Département)	✓	✓	✓	✓	✓
Prêt d'une liseuse chargée de livres numériques	✓	✓	✓	✓	✓
Offre culturelle					
Prêts d'outils d'animation	✓	✓	✓	✓	✓
Prêts de matériels d'animation (vitrines, matériels de projection)	✓	✓	✓	✓	✓
Accès aux appels à projets culturels impulsés par le BiblioPôle	✓	✓	✓	✓	✓
Accompagnement financier de projets culturels impulsés par le réseau (sur la base d'une note d'intention du réseau et selon le plan annuel d'actions du BiblioPôle)	✓	✓	✓	✓	✓
Offre de formations et conseils					
Accès à l'offre de formations	✓	✓	✓	✓	✓
Accès aux appels à projets formations impulsés par le BiblioPôle (mise en place de formations dédiées et délocalisées sur le territoire)	✓	✓	✓	✓	✓
Visites d'assistance technique (aide informatique documentaire et numérique)	✓	✓	✓	✓	✓
Service d'ingénierie (accompagnement pour le recrutement, projet d'informatisation ou de réinformatisation, projet de création ou de réaménagement de bibliothèques, aide à structuration d'un réseau de bibliothèque, à la mise en place d'une politique documentaire et à la mise en œuvre de projets d'actions culturelles)	✓	✓	✓	✓	✓
Offre de communication					
Accès au portail du BiblioPôle et ses ressources (sélections de documents, boîte à outils, tutoriels, mise en valeur des actions culturelles montées en partenariat avec le BiblioPôle et du travail partenaires, bourse de l'emploi...)	✓	✓	✓	✓	✓
Abonnement gratuit au bulletin d'information du BiblioPôle	✓	✓	✓	✓	✓
Remise du florilège annuel de sélections « La Cerise sur ... »	✓	✓	✓	✓	✓



Suivez-nous !



maine_et_loire



Departement49

Ce conventionnement a été voté le 10 décembre 2018 par le Conseil départemental. Il est établi pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, avec une reconduction tacite jusqu'en 2027.

Tous types de bibliothèques peuvent, selon les termes de ce nouveau conventionnement, devenir partenaires du Département, y compris les bibliothèques des collectivités de plus de 10 000 habitants.

Possibilité d'une révision du niveau de classement en cours de conventionnement avec la signature d'un avenant.

le **BibliothèquePôle**) **DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**
anjou

5 rue Paul Langevin • ZI Croix Cadeau • 49240 Avrillé

Tél. 02 41 33 03 20

accueil.bibliopole@maine-et-loire.fr